


UVSQ

université PARIS-SA

INFORMATIONS AUX MAÎTRES DE STAGES HOSPITALIERS : DÉROULEMENT

Le déroulement des stages

 **Avant le stage** : les étudiantes et les étudiants affectés sur le même terrain de stage se mettent en lien et **envoient un seul mail pour l'ensemble du groupe** au CDS ou responsable pédagogique.

» Accéder à la liste de contacts : cliquer [ICI](#)

 En l'absence de réponse il conviendra de se présenter le premier jour de stage :

» à 8h pour les stages de chirurgie

» à 9h pour les stages de médecine

Il n'est pas nécessaire de relancer les CDS.

Les étudiantes et étudiants sont encadrés par les seniors.

Les modalités du stage (jours d'absence, autres informations pratiques) sont détaillées dans le **règlement des stages et gardes**.

Les périodes de stage

» DFGSM 2026/2027

	Stage 1		Stage 2		Stage 3	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
DFGSM2	Soin infirmier		25/01	12/02	30/03	16/04
DFGSM3	12/10	13/11	15/02	19/03	18/05	18/06

» DFGSM 2025/2026

	Stage 1		Stage 2		Stage 3	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
DFGSM2	Soin infirmier		26/01	13/02	30/03	17/04
DFGSM3	13/10	14/11	16/02	20/03	18/05	19/06

» DFASM 2026/2027

Stage 1		Stage 2		Stage 3		Stage 4	

	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
DFASM1	28/09	03 /01	04/01	28 /03	30/03	04 /07	05/07	27 /09
DFASM2	28/09	03 /01	04/01	28 /03	30/03	04 /07	-	-
DFASM3	02/11 (stage hors UFR) 04/11/2026 (stage UFR)	03 /01	04/01	28 /02	01/03	25 /04	24/05	27 /09

*Super-Externe

» DFASM 2025/2026

	Stage 1		Stage 2		Stage 3		Stage 4	
	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin	Début	Fin
DFASM1	29/09	04/01	05/01	29/03	30/03	05/07	06/07	27/09
DFASM2	29/09	04/01	05/01	29/03	30/03	05/07	-	-
DFASM3	12/11	04/01	05/01	01/03	02/03	10/05	* 08/06	27/09

*Super-Externe

🔗 Retrouvez les **calendriers universitaires** complets (à venir) :

» DFGSM

» DFASM

Les congés

» En DFGSM : les congés sont pris hors périodes de stage.

» En DFASM : **30 jours ouvrables par an soit 25 jours de congés + 5 samedis (5 samedis maximum).**

En pratique :

» **Congés posés du lundi au vendredi** : 6 jours de congés à décompter (du lundi au samedi, même si le samedi n'est pas travaillé pendant le stage).

» **Jours de congés fractionnés** (sous réserve de l'accord du chef de service, en fonction des besoins de service) : à partir de 5 jours de congés posés, il faut décompter un samedi.

Répartition des congés :

» 2 semaines en été

» 3 semaines réparties sur les autres périodes de stage (1 semaine maximum par stage).